



« L'ETAT C'EST MOI » ou le directeur des finances publiques de Savoie dans sa bulle juridique. Le directeur des douanes président du CHSCT en donneur de leçons de politesse. Les représentants du personnel dans leur rôle de défenseurs des agents et de leurs conditions de travail

L'ordre du jour de ce CHSCT était trop dense pour un traitement sérieux des sujets. Cependant il était inconcevable de notre part de les examiner à la « va-vite ».

La secrétaire du CHSCT l'avait clairement indiqué au président avant la réunion, mais il n'en avait pas tenu compte. Cela a donné lieu à un débat vif en début de CHSCT, le président estimant qu'il était de son droit d'épuiser l'ordre du jour – et les participants ? Prenant à témoin l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) qui confirmait notre analyse, nous avons exigé que les horaires de la réunion obéissent aux règles d'amplitude prévues par le code du travail soit un maximum de 12 heures trajets compris. A l'interruption de séance à 12h15, le président décida contre notre avis que la reprise aurait lieu à 13h30. A notre retour à 13h45, il nous fit une leçon de politesse à laquelle nous répondîmes fermement que les représentants du personnel n'étaient pas des enfants auxquels on faisait la leçon, après l'avoir qui plus est préméditée.

Après avoir ainsi montré ses muscles, il convint finalement de l'évidence que l'ordre du jour ne pourrait être entièrement traité et proposa de consacrer un nouveau CHSCT le 2 juin aux points concernant le PCRFP à la DGFIP et la brigade de Cluses et la recette régionale aux douanes. Proposition acceptée.

Plus globalement, nous avons souhaité rendre à ce comité un mode de fonctionnement et une ligne directrice conformes à la note d'orientation ministérielle du plan Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) 2016/2019 et affirmé notre volonté de recentrer son budget sur son objet, sans qu'il soit « détourné » en budget annexe des directions.

Concernant l'approbation des 3 Procès-verbaux : les représentants du personnel ont unanimement refusé l'externalisation et la privatisation de la rédaction des PV par la société UBIQUS (nous revendiquons toujours un poste de secrétaire-animateur à temps plein pour la Savoie) et ont refusé de les approuver et de les signer tant que le règlement intérieur ne sera pas respecté à la fois dans sa lettre et dans son esprit, qui doit concourir à un fonctionnement constructif du CHSCT au bénéfice des agents pour ce qui est de l'hygiène de la sécurité et des conditions de travail.

Présentation par l'ISST de la note d'orientation ministérielle : concernant les risques routiers, l'analyse des accidents du travail, les risques de chute mais surtout 2 objectifs prioritaires : le traitement des risques psycho-sociaux (RPS) et la notion de projet important (désormais, consultation obligatoire de tous les collègues et prise en compte de leur avis dans les réorganisations de services et les fermetures).

À ce propos, l'articulation entre le CHSCT et les Comités Techniques, établissant priorité à la saisine préalable du CHSCT a donné lieu à un débat houleux. Le Directeur départemental des Finances publiques s'est dédouané de la circulaire ministérielle SG-DRH3B- février 2016 et de son interprétation par les tribunaux administratifs quant à cette obligation. Il a fermement dit qu'il ne l'appliquera pas, qu'elle ne

s'imposait pas à sa direction, et qu'il assumait ses propos. Il nous nous a doctement rappelé la hiérarchie des normes. Nous constatons au final que pour lui une note directionnelle est plus légitime qu'une circulaire ministérielle, d'une part, et qu'il n'entend tirer aucune conséquence de la jurisprudence administrative, d'autre part.

Nous avons également insisté sur les enjeux numéros 1 et 2 du plan ministériel SSCT 2016-2019 dont vous trouverez la fiche synthétique établie par le ministère jointe à ce compte rendu.

Ces deux enjeux représentent une véritable révolution culturelle par rapport aux pratiques dans nos administrations. Elles ne sont pas optionnelles et s'imposent à nos chefs comme des ordres de leur ministre. Saisissez-vous collectivement de ces outils en vous appuyant sur vos représentants du personnel.

Le CHSCT demande à l'unanimité que les fiches de signalement concernant les personnels douaniers soient systématiquement remises aux assistantes sociales et aux médecins de prévention, et pas seulement sur avis discrétionnaire du directeur régional des douanes. Il est un peu fort que les personnels qualifiés en la matière ne soient informés que sur décision de cadres...qui ne le sont pas ! D'autant plus que ce systématisme est logiquement de mise à la DDFIP.

Nous avons refusé de donner un avis définitif concernant les Plans d'action de prévention DDFIP et Douane aux motifs de propositions de financement incomplètes, mais également de manquements constatés quant aux modalités d'élaboration des DUERP, documents de base pour la rédaction des PAP. La certitude de consultation des agents dans tous les services est loin d'être établie.

Dans la continuité du travail conséquent qu'elle a initié pour analyser les accidents du travail et en tirer des mesures préventives, la médecin de prévention de la Savoie s'est engagée à fournir chaque début d'année au CHSCT un tableau détaillant les accidents du travail.

Le CHSCT disposera de ce fait d'un outil utile pour mener une politique de prévention en la matière.

Elle a signalé en revanche qu'elle ne constatait aucun refus formel d'aménagement de poste, la case refus n'étant jamais cochée, mais la réponse patronale étant « impossible ». Nous exigeons que ces décisions qui sont des refus effectifs soient communiquées au CHSCT. Si vous êtes dans ce cas, adressez-vous directement à un représentant du personnel.

Plus généralement, les représentants des personnels déplorent que les administrations ne leur fournissent toujours pas les supports servant à la veille sociale qui leur permettraient de disposer d'éléments sérieux pour établir enfin un plan de prévention digne de ce nom.

Concernant le suivi des risques psycho-sociaux, nous notons que le médecin de prévention réaffirme le besoin de temps pour mesurer les résultats des actions menées. Dans cette logique, nous avons pris une délibération demandant au cabinet Abitus de venir rendre compte devant le CHSCT de son action au bureau des douanes de Chambéry. Cependant, nous alertons le président sur le climat social à la Brigade de Montmélian. Pour les représentants du personnel, la situation n'est pas réglée. Loin de partager l'analyse du président du CHSCT qui minimise les problèmes, nous pensons que la multiplication des départs (concours, mutation) de collègues ne supportant plus les dysfonctionnements profonds de cette brigade est un indicateur majeur du fait que la situation de souffrance perdure. Nous ne comptons pas nous en tenir au satisfecit de l'administration et prévoyons de financer une démarche RPS sur le site, comme cela est en cours au bureau de Chambéry.

Vous trouverez également jointe la déclaration préalable commune des représentants du personnel.

Les représentants du personnel au CHSCT Finances de la Savoie.